Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260409-2026423-DE

Séance du 9 avril 2026
Délibération n° 2026-4-23

Délibération : VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2026

Date de la convocation : 2 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 14 - Procurations : 1 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi neuf avril
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, NICOLLE Philippe, LALLEMENT Martine, MOREAU Sandrine, LE BOZEC Cyril, GUILLOU Vincent, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etait absente et excusée : DENIAUD-QUEROMES Sylvie (procuration à LE TREUST Nathalie).
Secrétaire de Séance : LALLEMENT Martine.

VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2026

Après avoir fixé le montant du produit attendu pour 2026 et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir les taux des taxes pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 19.03 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.35 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75.95 %

Le Maire,

Daniel ROPERS